



## La Poste

# Augmentation des salaires, une urgence

En décidant de « congeler » les traitements des fonctionnaires pour 2011 et 2012, le gouvernement donne un signe de refus d'augmentation des salaires pour tous les salariés. Ce n'est pas sa communication sur une hypothétique prime qui fera illusion.

Dès l'annonce du gouvernement, la CGT a fait part de son indignation et a annoncé

son intention de travailler à la mobilisation de l'ensemble des fonctionnaires avec les autres organisations syndicales.

**Les organisations syndicales, CGT, SUD, CFDT, FO, CFTC, UNSA, FSU viennent de décider de faire du 31 mai 2011 une journée de mobilisation sous les formes les plus appropriées.**

***Cette journée de mobilisation concerne pleinement La Poste, fonctionnaires et contractuels car, qui pourrait croire que les salaires des contractuels augmenteraient, quand ceux des fonctionnaires stagnent voire régressent en raison de l'augmentation des cotisations pour les retraites ?***

Les augmentations de prix importantes de la période pour les produits et les postes incompressibles (essence, gaz, électricité, loyers, ...), renforcent les exigences revendicatives de la CGT pour une augmentation généralisée des salaires.

En effet, les salariés doivent être payés pour leur travail et aujourd'hui celui-ci est

sous-payé. L'augmentation des salaires est un moyen de sortir de la crise, n'en déplaise aux économistes capitalistes et au gouvernement.

Face au mécontentement qui monte, le gouvernement pratique la démagogie en proposant une prime. Au delà des conditions d'attribution qui restent floues, cette prime ne correspond pas aux besoins des salariés en général et des postiers en particulier.

L'Etat conseiller n'est d'ailleurs pas payeur, notamment pour les postiers. Ainsi tous les ans, dorénavant, il reçoit un dividende payé sur les résultats de La Poste. La CGT a demandé qu'il renonce à celui-ci pour le verser intégralement aux postiers du groupe. Pour 2011, cela représenterait 400 Euros par personne.

Le gouvernement vient de prendre la décision de geler le point d'indice des fonctionnaires pour 2011 et 2012. Ce qui prive une majorité de postiers d'augmentation salariale pour les deux ans à venir.

C'est une fois de plus la manière de faire du gouvernement, que pratique aussi très bien La Poste : « beaucoup de com » pour masquer l'absence de résultat.

**Négociations  
salariales,  
des résultats  
insuffisants  
à La Poste**

**La CGT n'a pas signé l'accord salarial à La Poste.** Il était notoirement insuffisant au vu de l'inflation réelle et prévisible. Des signataires s'en rendent compte aujourd'hui, mieux vaut tard que jamais.

**Pour la CGT, il y a besoin d'augmenter le SMIC à 1.600 Euros bruts et d'avoir des échelles de salaires supérieurs en lien avec les qualifications.**

La faiblesse des salaires à La Poste trouve aussi son origine dans les orientations gouvernementales.

Augmentation des prix sur un an		Bénéfices des entreprises	
Essence	+ 11%	TOTAL	10 milliards d'€
Diesel	+ 14%		
Gaz	+ 20%	GDF	5 milliards d'€
Electricité	+ 6,4%	EDF	1 milliards d'€
Pain	+ 7%	Groupe CARREFOUR	10 milliards d'€
Produits frais	+ 2,9%		
Café	+ 1,5%		

Ainsi les exonérations de cotisations sociales accordées jusqu'à 1,6 fois le SMIC, sont des incitations à ne pas augmenter les salaires. Il en est de même des exonérations fiscales sur les heures supplémentaires.

Cela nous concerne totalement à La Poste, puisque c'est le cas pour tous les agents de la classe I et II.

### **Des décisions gouvernementales pour les fonctionnaires qui pèsent sur tous les salariés.**

Il est de notoriété publique que les augmentations salariales pour les fonctionnaires sont regardés par tous, patrons et salariés, et qu'elles servent un peu d'étalon.

En décidant de « congeler » les traitements pour 2011 et 2012, les signes donnés par le gouvernement sont bien la limitation des salaires, la baisse du pouvoir d'achat. Il perpétue le contentieux salarial qui s'accumule depuis presque 10 ans et conduit à une perte de rémunération des fonctionnaires largement au-dessus des 10%. Cette décision du gouvernement, deux années consécutives, de ne pas accorder d'augmentation du point d'indice, est une première depuis 1945. Ceci démontre bien le caractère anti-social de ce gouvernement.

Les salaires des postiers fonctionnaires sont globalement faibles et naturellement il en est de même des pensions.

Aujourd'hui la plupart partent avec des retraites comprises entre 900 et 1.200 Euros, plus souvent d'ailleurs dans la fourchette basse.

## **Complément Poste**

La fixation et le versement de celui-ci est des plus discriminatoire. Différence entre contractuels et fonctionnaires, mais aussi entre contractuels et entre fonctionnaires en fonction des dates d'entrée à La Poste et des emplois occupés auparavant, la CGT revendique une harmonisation par le haut et une revalorisation générale.

### **Ensemble agissons pour :**

- ➔ la revalorisation du point d'indice Fonction Publique et du point brut à La Poste,
- ➔ la revalorisation de toutes les grilles salariales sur la base d'un niveau d'embauche SMIC à 1.600 Euros bruts pour un salarié sans diplôme, sans qualification et sans expérience et valorisant la qualification initiale, soit : Brevet-CAP/BEP=1920€ ; BAC=2240€ ; BAC+2=2560€ ; BAC+3 et 4=2880€ ; BAC+5=3200€ ; BAC+7 et 8=3680€,
- ➔ la garantie du doublement du salaire en 20 ans, hors inflation et promotion,
- ➔ le 13<sup>ème</sup> mois,
- ➔ une refonte des grilles de salaires et des compléments sur le principe de l'égalité salariale agent fonctionnaire – agent de droit privé : à travail égal = salaire égal,
- ➔ l'extension de la négociation salariale aux auxiliaires de droit public,
- ➔ l'extension de la grille salariale aux cadres contractuels et une transparence totale sur le système de rémunération,
- ➔ un minimum de salaire pour les cadres de 2.946€ bruts (plafond de la Sécurité Sociale) et la mise en place de mesures spécifiques pour les cadres gagnant moins,
- ➔ l'augmentation de tous les éléments de rémunération (heures de nuit, titre restauration, astreintes, ...)
- ➔ l'application des mesures Fonction Publique concernant les catégories A, B et C,
- ➔ des mesures de rattrapage concernant les fonctionnaires liées aux pertes de salaires accumulées depuis 10 ans

# **Tous dans l'action le 31 mai**